



Ville de Pontivy

Commission ville et déplacements

Compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2011

C12-2011-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENT

M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
Monsieur Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Approbation du schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport en commun (SDA)

Rue du calvaire - Acquisition de la parcelle cadastrée H 392 appartenant aux consorts LE PETITCORPS – LE SOURN – GRIFFAUT

Rond-point du Ponto, Kroashent-tro ar Pontoù, Rond-point de Douar Ruz, Kroashent-tro Douar Ruz, Rond-point John-Fitzgerald Kennedy, Kroashent-tro John-Fitzgerald Kennedy – Modifications à la liste des voies publiques et privées de la commune

§

I - Bilan Pondibus 2010-2011

Nombre de tickets vendus

	Ticket unité	T. unité ½ tarif	Carnet 10	Carnet 10 ½ tarif	Mois	Mois ½ tarif	Jeunes Unité	Jeunes Mois	Jeunes Carnet 10
2008/2009	3129	2242	49	12	90	145	1459	38	9
2009/2010	4092	2728	36	14	83	177	2355	79	10
2010/2011	5898	4159	26	20	97	189	5165	105	17

Tickets unité : + 40 %

Cumul des montées

Lignes régulières

	Boucle 1 (centre-ville)		Boucle 2 (St Niel)	Boucle 3 (Signan)	Stival LR	Total
2008 / 2009	15 614 (22 753 avec public scolaire CG*)	-	1383	2346	472	19 815
	Quartier ouest (Boucle 1)	Quartier nord (boucle 2)	Quartier est (boucle 4)	Quartier sud (boucle 3)	Boucle de Stival	
2009 / 2010	18 508 (titres Pondibus uniquement **)	1363	1106	2637	486	24 100
2010 / 2011	27413 (titres Pondibus uniquement)	2942	1077	3610	680	35722

*La boucle 1 est empruntée le soir et le matin par des scolaires détenteurs de la carte de transport du Conseil Général ou de titres de transport Pondibus.

**Seuls sont comptabilisés les voyageurs avec tickets Pondibus (y compris certains scolaires ayant fait le choix du titre Pondibus).

La fréquentation de la boucle 1 est en augmentation de 32,5 %. La fréquentation de la boucle du quartier Est continue de baisser, celles des quartiers Sud et Nord est en forte augmentation.

Le public scolaire fréquentant la boucle 1 de Pondibus privilégie de plus en plus l'achat de titres Pondibus à celui de la carte scolaire du Conseil Général, ce qui explique en partie l'augmentation importante de la fréquentation de la boucle 1. Si l'on compare les chiffres 2010/2011 avec ceux de 2008/2009 intégrant le public scolaire, l'augmentation est de 17 %.

Pondibus enregistre une moyenne de 44 montées par samedi (30 en 2009/2010).

TAD

	Boucle A (Ste Tréphine)	Boucle B (Gros Chêne)	Boucle C (Talcoët)	Total
2008 / 2009	296	224	261	781
	Boucle A Ste Tréphine	Boucle C Stival	Boucle B Talcoët	
2009/2010	314 (357 usagers)	4 (4 usagers)	175 (299 usagers)	493
2010/2011	341	1	323	665

Le TAD enregistre 889 voyageurs (665 TAD). Le déclenchement des services TAD se situe à 24 % (18 % sur 2009/2010).

Sur 2010/2011, 36 611 voyages ont été enregistrés sur l'ensemble des lignes PONDIBUS, soit une hausse de la fréquentation de 32 %.

Budget

PONDIBUS	09/2008 – 09/2009	07/2009 – 07/2010	07/2010 - 07/2011
Recettes	14 523 €	15 315 €	16 458,00 €
Dépenses	87 839 €	130 982 €	148 978,00 €
Déficit	73 316,00 €	115 667 €	132 520,00 €

Rappel : modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 (le ticket AR est à 1 € au lieu de 2 € précédemment).

II – Point sur la révision de la ZPPAUP

L'article 28 de la loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2011, a substitué les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Néanmoins, le décret d'application n'a pas encore été publié. La rédaction du rapport de présentation de l'AVAP est donc suspendue dans l'attente de la parution de ce texte.

Présentation du secteur rural

Il existe sur la commune de Pontivy un certain nombre de hameaux, villages et écarts qui constituent un patrimoine de qualité tant dans leur forme architecturale que dans leur implantation et leur organisation. Dans une douzaine de hameaux encore assez bien préservés, le patrimoine bâti, les cheminements anciens et les espaces attenants, constituent toujours des témoignages identitaires forts des paysages ruraux de Pontivy.

L'AVAP a donc distingué un secteur rural, constitué de plusieurs petites zones distinctes, et non d'une seule zone au périmètre continu. Il s'agit :

- des villages de Coët-Stival, Sainte-Tréphine, Saint-Niel, Stival et Talcoët-Noyal
- des écarts de Guernal, la Houssaye et Kerlo, le Minio et Kermarec
- les manoirs-châteaux de Chefdeville, la Haye, Talhoët et la Villeneuve

Toute intervention sur ces zones doit prendre en compte les caractéristiques d'organisation du bâti ainsi que les caractéristiques architecturales et paysagères.

Chaque zone fait l'objet d'un cahier technique constitué :

- d'une photographie aérienne
- d'un texte de présentation générale (situation, composition, caractéristiques architecturales)
- d'un extrait du cadastre ancien (1814 et/ou 1846)
- de photographies du bâti et/ou des paysages
- d'un plan d'analyse
- d'un plan de règlement identifiant les éléments à protéger.

Présentation du secteur canal et rivière

Le Blavet canalisé et le canal de Nantes à Brest constituent un ensemble remarquable et sont donc repérés au plan de règlement de l'AVAP.

Le secteur « canal et rivières » est un sous-ensemble de l'AVAP de Pontivy. Il tient compte des ouvrages et constructions liés aux canaux, mais aussi des berges, des chemins de halage, des plantations d'arbres et du parcellaire en rive des canaux.

Toute construction neuve dans l'emprise de cet ensemble est interdite.

III – Dossiers fonciers

1 – Vente de la maison rue des 3 Frères Cornec

Suite aux observations formulées par la CEB, la Ville a sollicité un bureau d'études pour la réalisation d'une étude acoustique.

Le rapport de mesures indique que les émergences globales en dB(A) engendrées par le fonctionnement des installations de l'usine du Déversoir ne sont pas conformes aux exigences réglementaires en période nocturne et que ce fonctionnement est susceptible d'être à l'origine d'un potentiel de nuisance sonore pour le voisinage au sens du décret du 31 août 2006.

Au vu de ces résultats, la commission est favorable à l'abandon du projet de vente de la maison. Il est proposé d'interroger PONTIVY COMMUNAUTE, collectivité compétente désormais en matière d'eau et d'assainissement, sur l'intérêt d'une cession éventuelle à son profit.

2 – PONTIVY COMMUNAUTE a sollicité la Ville sur la cession d'une partie du chemin menant à l'exploitation de Monsieur PASCO, au lieu-dit Chefdeville, représentant une surface d'environ 650 m², dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point rue de Lattre de Tassigny.

La commission donne un avis favorable sur le principe de cette cession. Le prix sera établi en fonction de l'avis de France Domaine.

3 – Les consorts MOY ont demandé à la Ville d'intégrer dans le domaine public le passage reliant la rue Nationale (au niveau du numéro 12) à la place Anne de Bretagne (au niveau du numéro 10). Cette intégration se ferait dans le cadre d'une cession gratuite, les frais étant à la charge de la Ville.

La commission donne un avis favorable à cette intégration.

IV – Circulation

Ces points font l'objet d'une première présentation sur plan, pour information à la commission et recueil des avis de chacun. Chaque projet fera l'objet d'une étude plus approfondie et sera représenté aux prochaines commissions ville et déplacements, avec les chiffrages et priorités budgétaires.

Ci dessous la liste des projets abordés :

Rue de Porh Audren :

il s'agit d'implanter un espace vert au milieu de cette très large rue afin de réduire la vitesse des véhicules, limiter l'imperméabilisation des sols et faciliter la pénétration de l'eau de pluie, implanter un sens giratoire autour de l'espace vert.

Rue des sports :

Implantation de coussins berlinois ou d'un plateau surélevé, pour réduire la vitesse des véhicules

Rue de Gascogne :

Suite à la mise en sens unique de la partie haute de la rue, le projet est d'installer une piste cyclable dans le sens descendant, à partir de la rue de Bretagne, avec deux options : sur la distance actuelle du sens unique, ou sur la portion entre la rue de Bretagne et la rue de Bourgogne

Rue Henri Gaillard :

Projet d'implanter de coussins berlinois pour réduire la vitesse des véhicules

Bd Romain Rolland :

Implantation de coussins berlinois et projet de rond point au croisement du boulevard, pour réduire la vitesse des véhicules.